

Tous les professionnels ont l'obligation de trier séparément les déchets qu'ils produisent (*Décret n°2021-950 du 16 juillet 2021*). Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) propose un service de collecte et de traitement des déchets, **aux entreprises, commerces et administrations**.

Conditions d'accès en déchetterie

Pour accéder en déchetterie, la **carte professionnelle** est **obligatoire**. Elle est à demander auprès des services du SMC (convention à télécharger).

Tout usager doit respecter les sites, les consignes de tri et les gardiens. En cas de vandalisme, d'agression envers les agents, la direction du SMC se réserve le droit de fermer temporairement la déchetterie.

Les déchetteries sont accessibles aux véhicules de PTAC maximum de **3,5 tonnes**.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le haut de quai et pendant la durée de déversement dans les bennes.

Toute récupération de matériaux ou d'objets est strictement **interdite**. Le règlement complet est affiché en déchetterie et consultable sur le site www.smc79.fr.

Facturation

Chaque professionnel est assujéti à une part fixe annuelle de 28 € HT appliquée dès le 1^{er} passage.

Après identification, l'agent évalue avec vous les volumes de déchets apportés. Un minimum de 1 m³ est appliqué par type de matériaux déposés.

Une signature vous est demandée sur la console portative de l'agent d'accueil.

Vous déposez vos déchets dans les caissons et contenants adaptés. Si les déchets ne sont pas triés, ils seront facturés **265 € le m³**.

Vous recevrez une facture le mois suivant. L'agent n'encaisse rien sur place.

Si le montant de la facture est inférieur à 30 euros, les volumes sont reportés d'un mois sur l'autre.

Tarifs par type de déchets acceptés en € HT

Bois naturel (palettes)	4 € le m ³
Cartons	3 € le m ³
Végétaux	12 € le m ³
Déchets non valorisés	63 € le m ³
Polystyrène	11,5 € le m ³
Filtres à huile	0,48 € l'unité
Gravats en apport direct	9 € la tonne
au centre de stockage de Pamproux	
Toxiques (produits)	10 € le litre
Toxiques (emballages souillés)	0,55 € l'unité
Déchets non triés	265 € le m ³

Filières GRATUITES :

appareils électriques et électroniques, article de bricolage et jardin thermiques, articles de sport et de loisirs, batteries, bois (construction, mobilier...), cartouches d'imprimantes / CD, gravats en déchetterie limité à 1m³/jour, huiles alimentaires, huiles noires, huisseries, laine de verre et laine de roche, lampes/néons, métaux, piles/accumulateurs, plastiques, plâtre, textiles

Ouverture des déchetteries

Du 1^{er} janvier au 30 juin : 9h-12h et 14h-18h

Du 1^{er} juillet au 31 août : 7h-13h

Du 1^{er} septembre au 31 décembre : 9h-12h et 14h-18h

La Crèche - ZA Les Groies Perron - du lundi au samedi

Ménigoute - Bourg nord - mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)

Pamproux - Bel Air - lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Saint-Aubin-Le-Cloud - Route de Chagnée - mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)

Saint-Maixent-l'École - Les Courolles - du lundi au samedi

Saint-Pardoux - La Croix des Vignes - lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

Secondigny - La Chollerie - lundi, jeudi, samedi (semaine paire)

Vasles - Gatebourse - mardi et jeudi, samedi (semaine paire)

Se présenter 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Tarifs 2026

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITÉS

Tous les professionnels ont l'obligation de trier séparément les déchets qu'ils produisent (*Décret n°2021-950 du 16 juillet 2021*). Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) propose un service de collecte et de traitement des déchets, **aux entreprises, commerces et administrations**.

Calcul de la redevance spéciale RS

La redevance spéciale est calculée en fonction du volume des bacs, du tarif unitaire (selon le type de déchets), du nombre de semaines et de la fréquence de collecte.

Une part fixe de **59 € HT** s'ajoute pour couvrir les frais de gestion.

Redevance RS = (volume des bacs x tarif au litre x fréquence x nombre de semaines) + abonnement 59 €

Type de déchets	Moyens	Volume des bacs	Tarifs HT
Emballages « ménagers » + Papiers	Bac à couvercle jaune	240 L / 360 L / 660 L	0,0065 € HT le litre
Cartons bruns	Bac cartons	240 L / 660 L	0,02 € HT le litre La collecte des cartons est limitée à certains secteurs
	Déchetteries	Illimité	3 € le m ³
Déchets assimilables aux ordures ménagères	Bac à couvercle vert	240 L / 360 L / 660 L	0,032 € HT le litre
	Sans bac Forfait petit producteur	Production < 100 L par semaine	Tous les 15 jours : 83,20 € HT /an Toutes les semaines (<i>St Maixent l'Ecole</i>) : 166,40 € HT/an
Biodéchets alimentaires Le tri des biodéchets est obligatoire depuis le 1 ^{er} janvier 2024.	Petites quantités : Composteur	345 L	1 ^{er} composteur gratuit 2 ^e composteur 36 € HT
	Grandes quantités : Pavillon de compostage Collecte		Pas de prestation par le SMC
Autres déchets	8 Déchetteries	Volumes déposés	Facturation selon la nature et le volume de déchets déposés
Gros volumes de déchets	Location	Caissons de 25m ³	Caisson annuel : 900 € HT Forfait enlèvement caisson : 100 € HT + coût de traitement selon le type de déchets

Exemple :

Ordures ménagères : 1 bac à couvercle vert de 240 L collecté 1 semaine sur 2 : **199,68 € HT**
Emballages/papiers : 1 bac à couvercle jaune de 240 L collecté 1 semaine sur 2 : **40,56 € HT**

Pour les professionnels sur la Communauté de communes Parthenay-Gâtine :

Si la production de déchets est inférieure à 750 litres par semaine, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM est obligatoire.

Si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine, le professionnel s'acquitte de la Redevance Spéciale RS. Penser à faire une demande d'exonération de la TEOM auprès de la CC Parthenay-Gâtine.